



Déclaration liminaire CHSCT départemental du 11 mai 2021

Après l'annonce le 31 mars, de la fermeture des établissements scolaires par le président de la République, les enseignant-e-s du 1^{er} et du 2nd degré ont dû assurer un enseignement en distanciel. Une nouvelle fois, dans l'urgence, dans l'impréparation la plus totale et évidemment encore avec leur propre matériel informatique, la prime versée dans ce but ne permettant pas d'acquérir le moindre matériel. Pour tenter de dissimuler tant bien que mal, son manque d'anticipation, Jean-Michel Blanquer a rejeté tour à tour la faute des nombreux dysfonctionnements numériques sur les opérateurs privés et sur de mystérieux hackers russes. Tout ceci serait risible si la profession n'était pas déjà largement éprouvée pour ne pas dire épuisée par un an de crise sanitaire et de revirements ministériels. La profession se dispenserait largement du discrédit que les manquements ministériels lui inflige !

Le 26 avril, les enseignant-e-s du 1^{er} degré ont repris le chemin de leurs classes, suivis des enseignants du 2nd degré le 03 mai. La reprise scolaire s'est effectuée dans un contexte sanitaire toujours préoccupant. Jean-Michel Blanquer a annoncé des mesures plus fortes que celles appliquées jusqu'alors : fermeture des classes à partir d'un cas de covid, arrêt de la répartition des élèves dans les autres classes des écoles en cas de non remplacement, montée en charge de la politique de tests ou encore extension des demi jauges à tous les lycées et à certains collèges. La FSU réclamait ces mesures depuis longtemps et se félicite de leur mise en œuvre. Elle est cependant perplexe quant au fait que l'enseignant-e ne soit jamais considéré comme cas contact d'élèves positifs. Quoi qu'il en soit, ces mesures sont des mesures indispensables non seulement pour assurer le fonctionnement des écoles et établissements scolaires, mais aussi pour l'ensemble de la société afin que les écoles ne soient pas des vecteurs d'une nouvelle accélération de l'épidémie.

Il est maintenant nécessaire d'aller plus loin pour maintenir sur le long terme l'ouverture des écoles en assurant la sécurité des personnels et des élèves. La question de la vaccination des personnels n'a pas véritablement avancé, et aucune politique n'est aujourd'hui définie pour vacciner tous les personnels qui en font la demande. Les personnels doivent faire l'objet d'une priorisation qui ne se réduit pas aux seuls personnels âgés de plus de 55 ans, éligibles à la vaccination au même titre que le reste de la population. Vous nous répondrez peut-être que des créneaux ont été ouverts pour les enseignants dans certains centres de vaccination, encore faudrait-il que les enseignants en soient informés !

La stratégie de mise en œuvre de la politique de tests reste floue, sans que l'on sache si les objectifs ambitieux affichés se traduiront réellement sur le terrain. L'objectif de 600 000 tests au niveau national n'ayant jamais réellement été atteint.

Des auto-tests ont été massivement commandés pour les enseignant-e-s et pour les élèves de plus de 15 ans mais ne seront distribués qu'à partir du 10 mai. Ajoutons que dans le premier degré, les enseignants doivent se rendre, sur leur temps personnel dans les écoles où sont centralisés les

auto-tests. Dans le contexte épidémique actuel, une semaine peut avoir un véritable impact sur le nombre de cas de contamination. La diffusion des auto-tests mériterait une plus grande attention.

Par ailleurs, nous n'avons que peu d'indications sur les effectifs chargés de l'acheminement, du stockage, du ramassage des déchets potentiellement infectés et de la supervision de ces tests. Qui seront les personnels formés ? Des enseignants ? Des personnels infirmiers ? Même « formés », il nous semble totalement inopportun que des enseignant-e-s soient en charge de cet acte médical pour des raisons évidentes de responsabilité. Quant aux personnels infirmiers, la crise sanitaire a déjà suffisamment accru leur charge de travail sans leur ajouter des tâches supplémentaires qui s'effectueront au détriment de leurs missions premières auprès des élèves.

La question de l'aérosolisation est enfin prise en compte dans le dernier protocole. Ce dernier insiste sur la nécessaire aération des locaux et recommande l'installation de capteurs de CO2 dans les écoles. Dans un département rural comme le nôtre, les petites communes rurales auront-elles les moyens nécessaires pour les équiper ?

En tout état de cause, l'École ne pourra fonctionner, à court et à long terme, sans moyens supplémentaires. Les besoins de rénovation du bâti et l'achat d'équipement (capteurs de CO 2, purificateurs d'air, ...) doivent être évalués, le gouvernement doit agir en ce sens avec les collectivités territoriales.

Les besoins en moyens humains, eux, n'ont fait l'objet que de quelques recrutements de personnels contractuels et d'AED, le remplacement continue à ne pas pouvoir être assuré correctement.

Dans ces conditions, comment maintenir les examens de fin d'année dans leur forme actuelle ? A la fatigue d'une année tout sauf normale, au stress induit par les nombreux couacs informatiques lors de l'enseignement à distance, va se rajouter la pression d'une course folle pour boucler les programmes. *Les enseignants voient la fin de l'année se profiler sans aucun changement pour leur accès à la vaccination. Rappelons que , dans le premier degré, les enseignants de maternelle sont toujours au contact d'enfants ne portant pas de masque.*

Ce CHSCT est une nouvelle fois l'occasion de vous alerter sur l'état d'épuisement professionnel qui menace nombre de nos collègues.